



FORMATION DE FORMATEUR NATIONAL

Voile légère et croisière
28 au 29 Novembre 2018

STAGE EN DEMI-PENSION : 16 places maximum

OBJECTIF : Formation Recyclage de Formateur National FFVoile

CONDITIONS D'INSCRIPTION :

- **Etre à jour de sa licence FF Voile 2018.**
- Etre titulaire de la qualification de Formateur National en cours de validité
- Avis motivé de la ligue ou de la FFVoile
- Règlement de votre participation aux frais.
251€ Frais pédagogiques et demi-pension
+15 € pour les documents pédagogiques (livrets de formation, plaquette...)

DATES ET HORAIRES : Du Mercredi 28 novembre à 09h00 au jeudi 29 novembre à 18h00.
Lieu : CREPS des Pays de la Loire, NANTES
Pilotage du stage : Jean-Michel Hervieu et Vincent Le DUAULT

Fiche d'inscription à retourner au plus tard pour le **15 novembre 2018** à :

Ligue de Voile des Pays de la Loire
44 rue Romain Rolland - BP 90312
44103 NANTES Cedex 4
Tel : 02 40 58 61 25 / Fax : 02 40 58 61 23
Numéro de déclaration d'activité de formation professionnelle : 524406466

Pour faciliter les échanges de documents, prévoir un ordinateur portable ou à défaut une clé USB.

Renseignements complémentaires : Vincent Le DUAULT 06.23.12.47.35 E-mail : vincent.leduault@gmail.com

Renseignements hébergements :

CREPS des Pays de la Loire 4 Place Gabriel Trarieux, 44300 Nantes
Téléphone : 02 28 23 69 23
mail : accueil@creps-pdl.sports.gouv.fr
Les tarifs de l'hébergement
la nuitée est à 27.5€, la demi pension est à 35.70€ sans le repas du midi inclus dans la formation
reservation obligatoire – possibilité Apart Hotel voir avec l'accueil



FORMATION DE FORMATEUR NATIONAL Recyclage

Voile légère et croisière

28 au 29 Novembre 2018

BULLETIN D'INSCRIPTION

Pièces à joindre au bulletin d'inscription:

Chèque de 266€ à l'ordre de la Ligue de Voile des Pays de la Loire. (Obligatoire pour l'inscription)

Le Candidat :

NOM :

PRENOM :

N° LICENCE :

TEL :

E-mail :

Signature du candidat :

Mentions Obligatoires

CLUB ou employeur :

N° SIRET :

N° ICOM

(d'adhérent Uniformation)

ADRESSE de facturation :

CODE POSTAL :

VILLE :

Demandeur mandaté : Nom-Prénom :Fonction :

Fait à :, le

Signature, valant règlement des frais pédagogiques.



Rappel Administratif

En cas de désistement (hors cas de force majeure) intervenant dans le mois précédent l'action, un forfait incompressible de 30 % du total des frais sera retenu. Ce montant s'élèvera à 50% si le désistement intervient dans les sept jours précédant l'action de formation. Au démarrage de la formation, la totalité des frais sera retenue.

Rappel des conditions de prise en charge financière

Les frais pédagogiques de la formation peuvent être financés par un OPCA pour les salariés des clubs qui cotisent à la formation professionnelle.

Pour les salariés des structures municipales ou d'Etat et les clubs employeurs qui ne cotisent pas au titre de la formation professionnelle, l'ensemble des frais restent à leur charge ; en visant la présente fiche d'inscription, ces structures acceptent le coût de la participation de leur salarié dans les conditions fixées ci-dessus.

Frais annexes (hébergement, restauration)

L'employeur qui cotise au titre de la formation professionnelle pourra demander la prise en charge des frais annexes qui lui seront facturés en s'adressant directement à l'OPCA auprès duquel il verse sa contribution.